

jeudi 29 et vendredi 30 septembre - samedi 1^{er} octobre 2022

CHARTRE DES COPISTES

1 – Chaque copiste aura l'accès libre à l'atelier de Courbet (14 avenue de Lattre de Tassigny / Ornans) à partir du **Jeudi 29 septembre 2022 (ouverture à 14h)**.

2 – Il est demandé de respecter les heures d'ouverture et de fermeture de l'atelier (10h/12h – 14h/17h) et de se plier aux directives données par le personnel de gardiennage.

3 – Il n'est pas admis d'introduire dans l'atelier du matériel inflammable (essence ou solvant...), ni matériel encombrant.

4 – Aucune œuvre ne peut être copiée dans la dimension de l'original, des précautions particulières doivent être prises à proximité des œuvres qui ne peuvent être touchées.

5 – L'installation dans les salles doit être la plus discrète possible, pour ne pas apporter de gêne aux visiteurs.

6 – Il est demandé de respecter l'appréciation des visiteurs, et en toute circonstance de conserver une attitude calme et responsable.

7- L'œuvre devra être terminée le **samedi 1^{er} octobre à 17h à la fermeture de l'atelier**. L'œuvre devra être laissée sur place pour permettre au jury de délibérer la dimanche 2 octobre au matin et pourra être enlevée à la suite de la remise des prix.

7 – La remise des prix aura lieu le **dimanche 2 octobre à 14 h 30**.

Fait, le.....

Signature